



(11) **EP 2 319 341 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.05.2011 Bulletin 2011/19

(51) Int Cl.:
A43B 5/02^(2006.01) A43B 5/18^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10370010.0**

(22) Date de dépôt: **04.11.2010**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Dabin, Antoine**
59126 Linselles (FR)

(74) Mandataire: **Boubal, Denis Henri Jacques et al**
Bureau Duthoit Legros Associés
96/98, Boulevard Carnot
B.P. 105
59027 Lille Cedex (FR)

(30) Priorité: **10.11.2009 FR 0905406**

(71) Demandeur: **Dabin, Antoine**
59126 Linselles (FR)

(54) **Surchaussure pour jeu de balle au pied**

(57) L'invention concerne une surchaussure destinée dans le cas de jeu de balle au pied, à améliorer le contact entre la chaussure et la balle.
Selon l'invention, la surchaussure comprend :
- une interface apte à être mise en place sur une chaussure pour jeu de balle au pied,

- au moins un revêtement élastomère (4, 5, 6), extérieur, destiné à améliorer le contact avec la balle,
- des moyens de fixation amovibles entre ladite interface et ledit au moins un revêtement élastomère (4, 5, 6).

EP 2 319 341 A1

Description

[0001] L'invention est relative à une surchaussure destinée dans le jeu de balle au pied, ainsi qu'une chaussure équipée d'une telle surchaussure.

[0002] Afin d'améliorer le contrôle de la balle, voire de faciliter les différents effets lors de la frappe de la balle, il est connu de l'état de la technique des surchaussures destinées à améliorer le contact avec la balle.

[0003] Ces surchaussures sont amovibles et peuvent être mises en place sur une chaussure, telle que par exemple une chaussure à crampons de type football ou rugby.

[0004] On connaît par exemple du document WO 2007/144331 une telle surchaussure qui consiste en un matériau élastomère sous forme de manchon qui permet de couvrir complètement une chaussure de foot, à l'exception notamment d'ouverture pour le passage de la cheville, et d'ouverture pour le passage des crampons.

[0005] Le revêtement supérieur destiné à couvrir l'empeigne de la chaussure est pourvu de revêtement élastomère de différentes formes en fonction de la partie du revêtement en contact avec la balle, afin d'améliorer le contact avec la balle, notamment dans le cas de passe, frappe ou autre coup de pied.

[0006] D'autres surchaussures, destinées à améliorer le contact avec la balle, sont connues des documents GB 40910, GB 2412287 ou encore GB 2286517.

[0007] Toutefois, selon les constatations de l'inventeur, les surchaussures des divers documents précités présentent l'inconvénient d'imposer à leur utilisateur les différents revêtements extérieurs (forme et matériau) qui seront utilisés pour améliorer le contact avec la balle, sans laisser la possibilité à l'utilisateur d'adapter ces revêtements selon ses désirs et préférences, voire les conditions de jeu.

[0008] Le but de la présente invention est donc de pallier les inconvénients précités en proposant une surchaussure qui permet d'être adaptable, selon les souhaits de son utilisateur.

[0009] Un autre but de l'invention est de proposer une chaussure équipée d'une surchaussure conforme à l'invention.

[0010] D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de ladite description qui va suivre qui n'est donnée qu'à titre indicatif et qui n'a pas pour but de la limiter.

[0011] L'invention concerne une surchaussure, destinée dans le cas de jeu de balle au pied, à améliorer le contact entre la chaussure et la balle.

[0012] Selon l'invention, la surchaussure comprend :

- une interface apte à être mise en place sur une chaussure pour jeu de balle au pied,
- au moins un revêtement élastomère, extérieur, destiné à améliorer le contact avec la balle,
- des moyens de fixation amovibles entre ladite interface et ledit au moins un revêtement.

[0013] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante accompagnée des figures parmi lesquelles :

- 5 - la figure 1 est une vue de côté d'une chaussure équipée d'une surchaussure conforme à l'invention selon un mode de réalisation,
- la figure 2 est une vue selon la coupe I-I tel qu'illustré à la figure 1,
- 10 - la figure 3 est une vue de détail du cadre II-II telle qu'illustrée à la figure 2.

[0014] Aussi, l'invention concerne une surchaussure 1 destinée au jeu de balle au pied, et a pour fonction d'améliorer le contact entre la chaussure 2 et la balle.

[0015] Selon l'invention, la surchaussure comprend :

- une interface apte à être mise en place sur une chaussure pour jeu de balle au pied,
- 20 - au moins un revêtement élastomère 4, 5, 6 extérieur, destiné à améliorer le contact avec la balle,
- des moyens de fixation amovibles 7 entre ladite interface 3 et ledit au moins un revêtement 5.

25 **[0016]** Cette structure permet à l'utilisateur de sélectionner le ou/les revêtement(s) élastomère(s), selon ses désirs et préférences, voire en fonction des conditions de jeu.

30 **[0017]** Le revêtement élastomère peut être sélectionné en fonction du matériau utilisé, voire d'un relief extérieur destiné à favoriser l'accroche de la balle, le contrôle de la balle.

35 **[0018]** Le revêtement élastomère peut être constitué par une feuille de matériau élastomère d'un seul tenant, dont l'une des faces peut présenter des reliefs destinés à améliorer le contact avec la balle et l'autre face est destinée à être assujettie à l'interface via lesdits moyens de fixation amovible.

40 **[0019]** Alternativement, le revêtement élastomère peut être constitué par un stratifié dont au moins la couche de matériau, externe, destinée à faire contact avec la balle est en élastomère. La ou les autres couches du stratifié peuvent être en matériau élastomère ou dans un autre matériau.

45 **[0020]** Avantageusement, la surchaussure peut présenter plusieurs revêtements élastomères 4, 5, 6 séparés et distincts, destinés à être fixés de manière amovible à ladite interface. Il est ainsi possible de sélectionner des combinaisons de revêtements en fonction des zones du pied à couvrir.

50 **[0021]** Par exemple, selon l'exemple illustré à la figure 1, les revêtements 4, 5, 6, séparés et distincts, sont au nombre de trois.

55 **[0022]** Les revêtements 4, 5, 6 sont fixés à ladite interface 3 pour couvrir respectivement le coup du pied par un revêtement repéré 5, l'extérieur du pied par le revêtement repéré 6, et l'intérieur du pied par le revêtement repéré 4.

[0023] Les moyens de fixation amovibles 7 peuvent être constitués par tout moyen adapté, et notamment un système boucles/crochets, tel que par exemple connu sous la marque VELCRO, des clips, ou encore de la colle pelable 71.

[0024] L'exemple des figures utilise un film de colle pelable 71 pour assujettir la face intérieure des revêtements élastomères avec la face extérieure de l'interface 3.

[0025] Lorsqu'il est nécessaire de changer les revêtements, il est possible de décoller de l'interface le revêtement, par l'une de ses extrémités, puis de retirer complètement le revêtement de l'interface en tirant sur cette extrémité.

[0026] Avantagusement, la surface extérieure de ladite interface peut être dans un matériau présentant une adhérence limitée vis-à-vis de la colle pelable choisie, permettant notamment de retirer aisément la colle de ladite interface et de permettre une nouvelle application de colle en vue d'assujettir d'un nouveau revêtement.

[0027] Selon les exemples des figures, ladite interface 3 peut être constituée par un manchon élastique 31 présentant des ouvertures 8, 9 agencées sur le manchon, de telle façon à permettre la mise en place dudit manchon sur une chaussure pour jeu de balle au pied.

[0028] A cet effet, le manchon est de taille apte à permettre sa mise en place sur la chaussure grâce à l'élasticité du manchon et présente notamment une ouverture 9 pour le passage de la cheville de l'utilisateur, voire des ouvertures 8 pour le passage des crampons 10 de la chaussure.

[0029] Ce manchon peut permettre de couvrir la quasi-totalité de la chaussure et présenter à cet effet une paroi supérieure, couvrant notamment l'empeigne de la chaussure et une paroi inférieure, couvrant la semelle de la chaussure.

[0030] Les revêtements 4, 5, 6 peuvent être constitués de différentes matières élastomères ou encore présentent un relief extérieur, tel que nervures, picots ou autres conformations.

[0031] Naturellement, d'autres modes de réalisation auraient pu être envisagés par l'homme du métier, sans pour autant de sortir du cadre de l'invention définie par les revendications ci-après.

- des moyens de fixation amovibles (7) entre ladite interface (3) et ledit au moins un revêtement élastomère (4, 5, 6).

- 5 2. Surchaussure selon la revendication 1, présentant plusieurs revêtements élastomère (4, 5, 6), séparés et distincts, destinés à être fixés de manière amovible à ladite interface (3).
- 10 3. Surchaussure selon la revendication 2, dans laquelle lesdits revêtements (4, 5, 6), séparés et distincts, sont au nombre de trois, et fixés à ladite interface (3) pour couvrir respectivement le coup de pied, l'intérieur du pied et l'extérieur du pied.
- 15 4. Surchaussure selon l'une revendication 1 à 3, dans laquelle lesdits moyens de fixation amovibles (7) sont constitués par un système boucles/crochets, des clips ou encore de la colle pelable (71).
- 20 5. Surchaussure selon l'une des revendications 1 à 4, dans laquelle ladite interface (3) est constituée par un manchon élastique (31), présentant des ouvertures (8, 9) agencées sur ledit manchon de telle façon à permettre la mise en place dudit manchon sur une chaussure pour jeu de balle au pied.
- 25 6. Surchaussure selon l'une des revendications 1 à 5, dans laquelle ledit au moins un revêtement (4, 5, 6) présente un relief extérieur tel que nervures, picots notamment.
- 30 7. Chaussure (2) pour jeu de balle au pied, équipée d'une surchaussure (1) selon l'une des revendications 1 à 6.

Revendications

1. Surchaussure (1) destinée dans le cas de jeu de balle au pied, destinée à améliorer le contact entre la chaussure (2) et la balle au pied, **caractérisée en ce qu'elle comprend :**

- une interface (3) apte à être mise en place sur une chaussure pour jeu de balle au pied,
- au moins un revêtement élastomère (4, 5, 6), extérieur, destiné à améliorer le contact avec la balle,

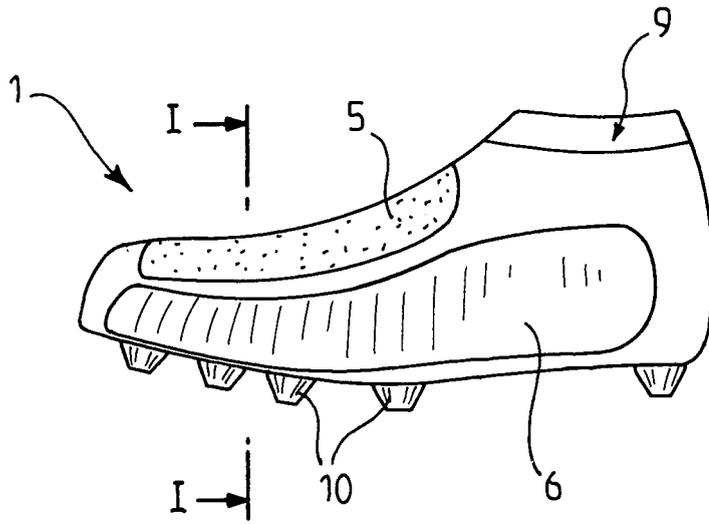


FIG. 1

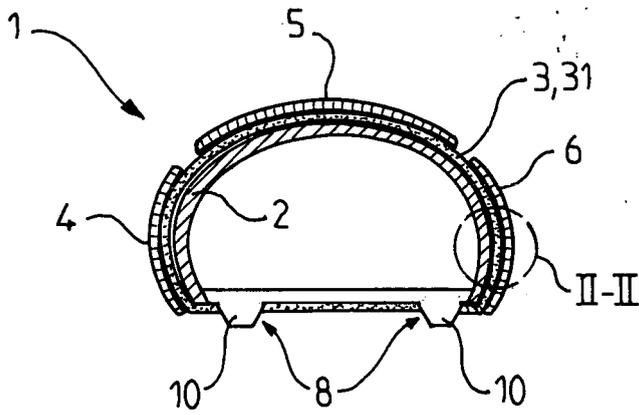


FIG. 2

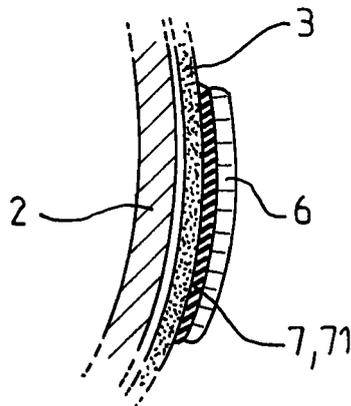


FIG. 3



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 10 37 0010

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2002/029496 A1 (MORLE KENNETH ALEXANDER [CA]) 14 mars 2002 (2002-03-14) * alinéa [0033]; figures * -----	1-7	INV. A43B5/02 A43B5/18
Y	GB 2 018 570 A (DANKS J) 24 octobre 1979 (1979-10-24) * revendications; figure 1 *	1-7	
Y,D	GB 2 286 517 A (LOVELOCK VAUGHAN ADRIAN [GB]) 23 août 1995 (1995-08-23) * revendications; figures *	1-7	
A	WO 2008/038041 A1 (PROGRESSIVE SPORTS TECHNOLOGIE [GB]; WEIR ROSS JOHN [GB]) 3 avril 2008 (2008-04-03) * revendications 1-3; figures * -----	1-7	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A43B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		9 février 2011	Claudel, Benoît
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 [P04C02]

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 37 0010

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

09-02-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2002029496	A1	14-03-2002	AUCUN	

GB 2018570	A	24-10-1979	AUCUN	

GB 2286517	A	23-08-1995	AUCUN	

WO 2008038041	A1	03-04-2008	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2007144331 A [0004]
- GB 40910 A [0006]
- GB 2412287 A [0006]
- GB 2286517 A [0006]